

## PROCEDURES DE FIN D'ANNEE 2022 / DEBUT D'ANNEE 2023

### GENERALITES

#### **Sauvegarde des données**

Vérifiez votre procédure de sauvegarde. De quand date votre dernière sauvegarde?

Une restauration des données a-t-elle été testée?

Assurez-vous que votre sauvegarde soit également protégée contre le vol, l'incendie, les dégâts d'eau, etc...

### COMPTABILITE FINANCIERE

Prenez le temps d'effectuer certains contrôles et comparaisons. Ceux-ci devraient être effectués trimestriellement ou semestriellement. Il s'agit notamment de :

#### **Chiffres semestriels**

Vérifier la correspondance du résultat au bilan et au P&P.

Vérifier la concordance entre le compte collectif Débiteurs/Créanciers et la liste des PO Débiteurs/Créanciers correspondants.

#### **Comptes auxiliaires**

Analyser vos différents comptes auxiliaires comme le compte auxiliaire salaire, le compte de transfert de fonds, les comptes courants des charges sociales, prêts au personnel, etc...

#### **Concordance annuelle TVA**

Vous trouverez les informations concernant la finalisation TVA sur le site internet de l'administration fédérale des contributions [www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)

Pour que les décomptes et déclarations TVA puissent être vérifiés sans défauts lors d'un contrôle TVA, une comptabilité bien structurée ainsi qu'une vérification de concordance de la TVA due et de l'impôt préalable est essentiel.

Chacune des étapes doit être entièrement documentée et faire partie intégrante de la liste des documents des états financiers.

Pour les questions concernant l'établissement de la concordance annuelle TVA selon les exigences de la loi sur la TVA, renseignez-vous de préférence auprès de votre fiduciaire.

Dans TopBau Finance vous utiliserez la fonction «Décompte final» pour effectuer le décompte de concordance annuelle.

#### **Rappel sur les lecteurs compatibles QR-code :**

Swissreader de Dative compatibles QR-Code :

<https://www.dative.ch/produkte/?lang=fr>

Giromat de Crealogix

<https://shop.crealogix.com/scanner/qr-giromat/giromat-g400.html>

Pour le lecteur Dative Swissreader, vous pouvez nous contacter pour vos commandes.

## COMPTABILITE ANALYTIQUE

### **Adaptation des taux de facturation des engins**

Si nécessaire, adapter les taux de facturation de vos engins avant de saisir les bons 2023.  
Données de base/ Engins/ Codes de facturations.

### **Majorations: contrôle et adaptation des taux**

Après vérification des résultats analytique, adapter vos taux de majorations pour la nouvelle année.  
Données de base/ Variantes majoration, sélectionner la nouvelle année et indiquer les nouveaux taux.  
Via clic droit de la souris il est possible de reprendre les taux d'une ancienne année puis de les adapter ensuite.

## COMPTABILITE DES SALAIRES

### **1. Adaptation de l'ordonnance sur les frais professionnels (véhicule professionnel)**

A partir du 1er janvier 2022, la modification de l'ordonnance sur les frais professionnels décidée par le Département fédéral des finances entrera en vigueur.

Désormais, la part privée pour l'utilisation du véhicule professionnel prend en compte les frais de déplacement jusqu'au lieu de travail. En conséquence, le forfait actuel de 0,8 % du prix d'achat du véhicule passe à 0,9 %.

Avec cette nouvelle compensation pour le trajet domicile-travail, la déduction des frais de déplacement est supprimée de l'impôt fédéral direct. Les employeurs n'ont donc plus l'obligation de déclarer sur le certificat de salaire la part du service extérieur.

Malgré cette modification, il reste toutefois possible de déclarer l'utilisation privée effective en tenant à jour un carnet de route et de faire valoir la déduction des frais de déplacement.

Veillez-vous référer au guide du certificat de salaire.

### **2. Parifond - concerne les clients du secteur de la construction**

La contribution supplémentaire pour la fondation Campus Sursee est supprimée fin 2022.

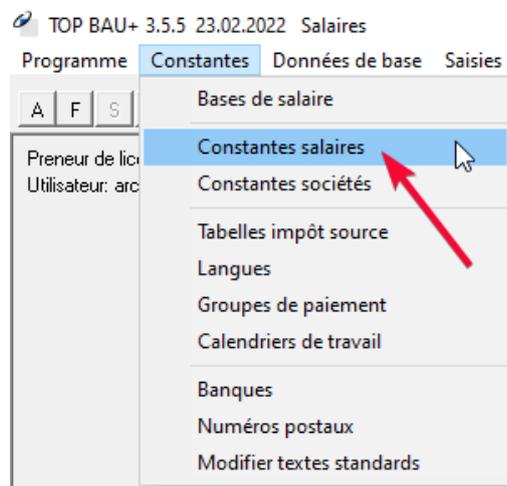
### **3. Constantes salaires : adaptation des taux**

Taux de cotisations AVS/ AI/ APG restent inchangées à 10.6% (5.3 % à la charge de l'employé).

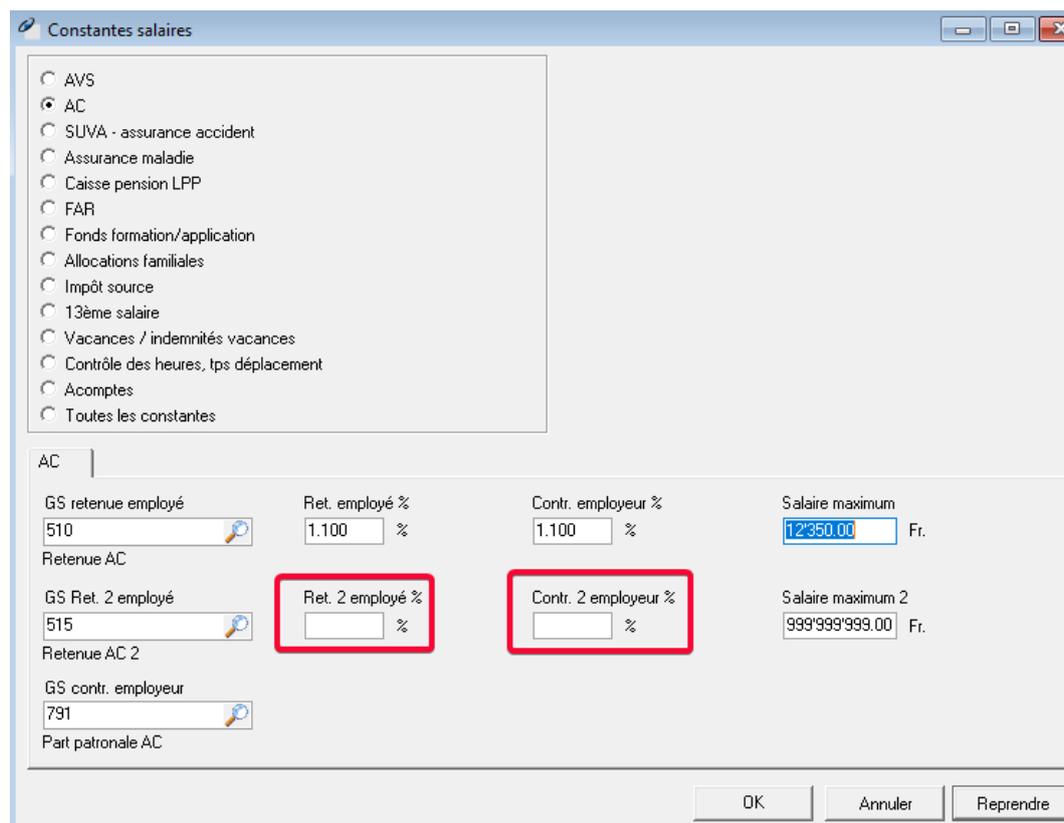
Taux de cotisation AC reste inchangé à 2.2% (dont la moitié à charge de l'employé) ; le plafond reste également inchangé à 148'200.-/année soit 12'350.-/mois

La cotisation de solidarité à l'assurance chômage est supprimée. Cela signifie qu'aucune cotisation n'est à percevoir pour les salaires au-dessus de 148'200.-.

Pour ce faire, aller dans le menu constantes / Constantes salaires :



Supprimer le taux à 0.5% dans les deux champs :



Taux de cotisation retraite anticipée (FAR), reste inchangée.

Taux de l'assurance accident: la variation est annuelle, veuillez prendre connaissance des nouveaux taux de votre caisse et adapter TopBau+.

Taux de l'assurance maladie: la variation est annuelle, veuillez prendre connaissance des nouveaux taux de votre caisse et adapter TopBau+.

Veuillez également adapter les taux des cotisations spécifiques à vos caisses (AVE, MEROBA, CCB, FVE, ...)

Taux AF (Allocation Familiale) varie de 0.7 à 3.5% en fonction des cantons et d'une CAF à l'autre. Veuillez-vous renseigner auprès de votre caisse pour savoir si les taux changent en 2023.

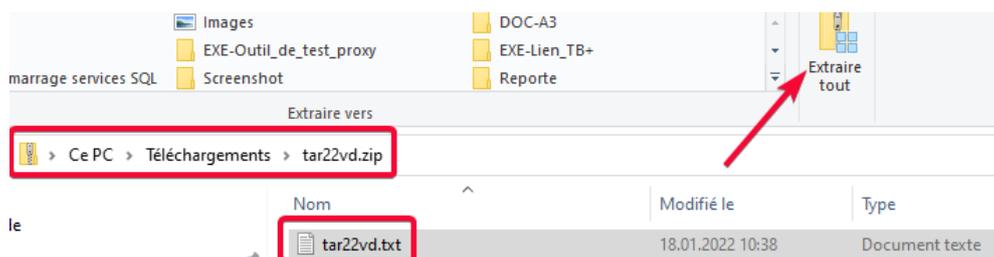
Le montant des allocations familiales 2023 augmentent dans certains cantons, veuillez-vous renseigner auprès de votre caisse (Exemple : GE, 300 -> 311 ; 400 -> 415).

Taux LPCFam (Prestations complémentaires familles et rente-pont) Vaud : toutes les rémunérations faisant partie du salaire déterminant AVS du personnel occupé dans le canton de Vaud sont soumises à la cotisation de 0,12 % (dont 0,06 % à la charge de l'employé). Pour les autres cantons veuillez-vous renseigner.

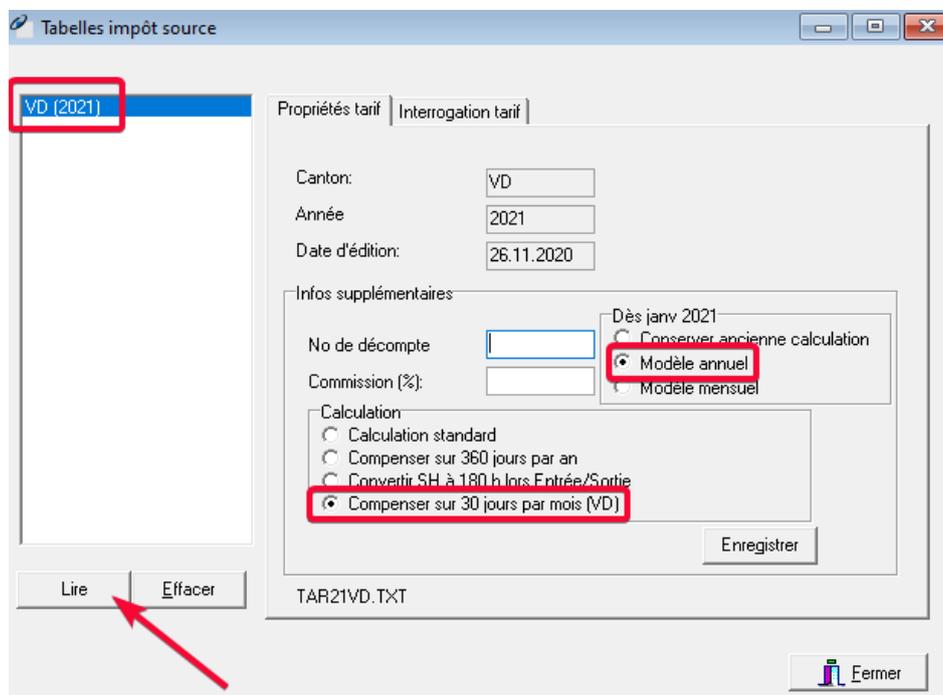
## 4. Impôt à la source

Les tabelles des impôts à la source doivent être importées chaque année en cas de modification de celles-ci. Pour ce faire :

1. Allez sur le site de la confédération :  
<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/accueil/impot-federal-direct/impot-a-la-source/baremes-cantonaux.html>
2. Télécharger les tabelles des cantons désirés et décompresser les fichiers sur votre PC, les tarifs doivent être en format \*.txt pour pouvoir être importés dans Topbau. (par exemple : tarvd2023.txt). Dans cet exemple nous avons téléchargé les tarifs 2022 comme exemple car ceux de 2023 n'étaient pas encore disponibles sur le site de la confédération lors de la rédaction de ce document.



- Pour importer ces tabelles allez dans :  
*Constantes / Tabelles Impôt source / Lire* (le fichier préalablement importée ci-dessus)



**Attention** : ne pas charger les nouveaux barèmes avant d'avoir clôturé le mois de décembre 2022.

## 5. Manager/ Administration : Mise à zéro des soldes

Si nécessaire des soldes peuvent être mis à zéro.

## 8. Adaptation du calendrier général d'entreprise

Aller sous *Constantes / Calendriers de travail*. Il est également possible d'adapter vos groupes de paiement sous *Constantes / Groupes de paiement* si nécessaire.

## 9. Impression des certificats de salaires avec codes-barres

Veuillez consulter la procédure «Certificat salaire avec code-barres 2022» annexée, ou le lien sur notre site internet : [www.arc-logiciels.ch](http://www.arc-logiciels.ch)

## **RAPPORT+**

### **Adaptation du calendrier annuel**

Si vous travaillez avec Rapport+ pour la saisie des heures (centralisée ou décentralisée), pensez à adapter le calendrier pour 2023 pour tous vos groupes de calendrier.

La fonction "Reprendre le calendrier année précédente" permet un gain de temps dans certains cas.

## **DEPOT+**

### **Gestion de dépôt, facturation interne des engins et matériel d'exploitation avec réservation, achats et facturation des matériaux**

Pensez à adapter les prix de vos articles du catalogue.

## **Complément de formation**

Certaines demandes nécessitent une analyse de vos besoins spécifiques. Dans ce cas nous sommes à votre disposition pour un rendez-vous dans votre entreprise ou à distance.

Pour toutes informations complémentaires sur nos logiciels et nos prestations de services, merci de nous contacter au 0848 848 122 ou par email à [info@arc-logiciels.ch](mailto:info@arc-logiciels.ch)

Nous nous réjouissons de vous accompagner dans votre activité.